

## COMMUNE DE FOURNEAUX

### PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2023

Le conseil municipal de Fourneaux, convoqué le 25 février 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, le 3 mars 2023, sous la présidence de Jean-François NEYRAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice 14 - Présents 13 - Votants : 14

Présents : Jean-François NEYRAND, Jean-Jacques BABE, Jean-Claude de HENNEZEL, Anne-Laure LANGEVIN, Marise GIRARD, Bernard CHARMILLON, Jean-François CHETAIL, Myriam COUTURIER, Pascal GOUTTENOIRE, Isabelle JUNET, Samuel PIOT, Carole de la SALLE, Christian VILLAIN

Absents excusés : Aurélie CHEVRON

1 Pouvoir déposé : Aurélie CHEVRON à Samuel PIOT

Le président de séance fait observer que le quorum est réuni et que la séance peut valablement se tenir.

Le Conseil désigne Jean-Claude DE HENNEZEL comme secrétaire de séance.

L'ordre du jour ci-dessous est rappelé :

- 1) **Approbation du PV du 3 février 2023.**
- 2) **Examen du compte administratif et du compte de gestion du budget général 2022.**
- 3) **Examen du compte administratif et du compte de gestion du budget assainissement 2022.**
- 4) **Vote sur l'approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget général.**
- 5) **Vote sur l'approbation du compte de gestion et du compte administratif assainissement.**
- 6) **Affectation des résultats Budget général et assainissement.**
- 7) **Examen du projet du budget général pour 2023 (fonctionnement et investissement).**
- 8) **Examen du projet assainissement pour 2023 (fonctionnement et investissement).**
- 9) **Vote des taux.**
- 10) **Vote de l'approbation du projet du budget général pour 2023.**
- 11) **Vote sur l'approbation du budget assainissement pour 2023.**
- 12) **Création d'un terrain de foot synthétique à Saint-Just-La-Pendue.**
- 13) **Questions diverses.**

Le conseil désigne Jean-Jacques Babe pour présider la séance pendant l'examen et le vote des comptes administratifs et de gestion.

#### 1 – APPROBATION DU PV DU 3 FEVRIER 2023

Le projet du procès-verbal de la séance du 3 février 2023 a été envoyé à tous les conseillers. Aucune observation n'a été reçue et aucune n'est formulée en séance. Sur question de Jean-François NEYRAND, le Conseil, Christian Villain et Jean François Chetail absents à cette réunion s'abstenant, approuve le procès-verbal tel qu'il a été rédigé. Il pourra être affiché à la mairie.

## **2 – EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET GENERAL 2022**

### **3 –VOTE SUR L'APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET GENERAL**

#### **COMPTE DE GESTION**

Jean-François Neyrand rappelle que pour la dernière année, le conseil doit examiner le compte administratif, tenu par la commune, et le compte de gestion, tenu par le Trésor, reflète l'un de l'autre. En 2022, les deux comptes sont identiques. Le compte de gestion présente un bilan dont on peut tirer quelques éléments :

Milliers d'euros	31 12 2022	31 12 2021	31 12 2020
Trésorerie	144,9	105,1	170,0
Endettement LMT	328,7	374,1	427,9
Id/Excédent de fonctionnement	4,1	8,5	5,0
Excédent disponible (*)	35,5	-8,2	29,3

(\*) excédent disponible = excédent de l'exercice hors report – remboursement de la dette

L'endettement de la commune baisse régulièrement comme prévu et ne représente plus que 546 euros par habitant contre 593 euros pour la moyenne des communes rurales en France.

Les frais de personnel de la commune de Fourneaux s'élèvent à 317,3 euros par habitant ; si on y ajoute la subvention à l'AFR qui vient conforter les missions de la commune on arrive à un chiffre de 342 euros à comparer à une moyenne nationale des communes rurales de 301 euros. La commune de Fourneaux fait un gros effort sur l'enfance ce qui explique sans doute le coût plus élevé du personnel.

Le total des dépenses de fonctionnement de Fourneaux s'élève à 718 euros/habitant contre 642 euros pour la moyenne des communes rurales (mais 710 euros pour la moyenne des « bourgs ruraux »).

Le total des recettes de fonctionnement se situe en 2022 (hors recette exceptionnelle liée à la toiture de l'école) à 815 euros par habitant, légèrement en dessous de la moyenne des communes rurales qui est à 828 euros par habitant. Il semblerait que cet écart provienne essentiellement de dotations de l'Etat plutôt inférieures à celles reçues par la moyenne des communes rurales.

Fourneaux bénéficie d'une offre de services sans doute supérieure à la moyenne des communes rurales de sa taille : deux écoles, une garderie, une crèche et un accueil de loisirs qui même s'ils sont aujourd'hui de compétence intercommunale continuent à peser sur les finances communales à travers les attributions de compensation. Ce niveau de service contribue à l'attrait du village et au maintien des commerces.

En contrepartie la capacité d'investissement de la commune hors recours à l'endettement s'en trouve limitée. Un excédent disponible de 35 000 euros signifie que nous pouvons investir 35 000 euros hors subvention ou environ 60 000 euros par an avec subvention (sur un taux de subvention de 40%). Notre capacité d'action reste limitée.

## **COMPTE ADMINISTRATIF**

Le budget de fonctionnement se solde avec un excédent de fonctionnement de 80 904 euros alors qu'il était prévu à 0 dans le budget primitif voté en mars 2022.

Une partie de cette amélioration est due à l'encaissement exceptionnel de l'indemnité sur la toiture de l'école : encaissement exceptionnel de 24 000 euros compensé partiellement par 9 700 euros de travaux d'étanchéité.

L'évaluation des recettes fiscales avait été prudente faute de connaître précisément l'effet de la suppression de taxe d'habitation. Les recettes fiscales finales sont supérieures de 43 000 euros au budget primitif.

Globalement les recettes de fonctionnement sont en hausse de 90 600 euros et les dépenses de fonctionnement en hausse de 11 500 euros.

Dans les hausses du budget de fonctionnement, il faut noter la hausse des coûts d'approvisionnement alimentaire essentiellement due à la hausse du nombre de repas servis au restaurant scolaire. Il faut noter également un effort particulier sur les travaux de voirie, avec l'élagage des platanes en début d'année, et la création du parking de l'école.

Par ailleurs nous avons dû réajuster le montant versé à l'AFR notamment pour rattraper le retard de compensation de l'exercice 2021 représentant un écart d'environ 6 000 euros.

Les investissements prévus en voirie ont été réalisés pour 34 000 euros: impasse des Prés et réfection partielle de l'ancienne nationale à l'Etang. La commune a pu bénéficier en 2022 des restes de subvention voirie à percevoir sur le programme 2021 et de la subvention sur les travaux de 2022 pour un total de 29 134 euros.

Les travaux sur le local technique ont commencé en fin 2022 : règlement de l'architecte pour le permis de construire et lancement des travaux de terrassement.

Le projet de nouveau quartier n'a bougé qu'en fin d'année. Aucun appel de fonds n'a été fait par l'assistant maître d'ouvrage, ZEPPELIN, et le solde dû figure en reste à réaliser.

L'investissement 2022 se solde par un excédent de 28 893 euros, avec des restes à réaliser en dépenses de 31 164 euros.

## **VOTE SUR LE COMPTE DE GESTION ET LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Plus aucune question n'étant posée, Jean-Jacques BABE, président la séance, demande à Jean-François NEYRAND de sortir de séance.

Sur question de Jean-Jacques BABE, après délibération, par 13 voix sur 13, le Conseil adopte la décision suivante :

## **Le conseil municipal**

- Après avoir pris connaissance du compte administratif qui lui a été communiqué avec la convocation du conseil
  - Après avoir pris connaissance du compte de gestion établi par le Trésor public
  - Après avoir entendu les explications fournies sur l'exécution budgétaire 2022
- a) Constate que le compte de gestion est le parfait reflet du compte administratif, et approuve le compte de gestion tel qu'il est présenté
- b) Approuve le compte administratif tel qu'il est présenté avec un total de recettes fonctionnement + investissements de 664 736,79 euros reports de l'année 2021 inclus, et un total de dépenses de 518 491,02 euros formant un excédent global de 146 245,77 euros se répartissant en fonctionnement 117 352,25 euros et 28 893,52 euros en investissement avant 31 163,93 euros de reste à réaliser.

## **4 – EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2022**

## **5 – VOTE SUR L'APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT**

### **COMPTE ADMINISTRATIF/COMPTE DE GESTION**

Après qu'il ait été rappelé en séance, Jean-François NEYRAND indique que le compte administratif et le compte de gestion du budget assainissement sont le parfait reflet l'un de l'autre.

Il n'a pas été fait de travaux importants sur le réseau ou sur la station en 2022. Pour les travaux nous attendons des réponses de notre conseil ICA, et celui-ci ne paraît pas avancer rapidement sur les questions posées. Aussi le compte administratif 2022 fait-il apparaître un excédent positif tant en fonctionnement qu'en investissements.

Par ailleurs, en 2022, comme au cours des années précédentes, nous constatons la très grande irrégularité des recettes d'assainissement calculées sur la consommation d'eau potable.

euros	2020	2021	2022
Recettes/ consommation d'eau	48 648	27 259	50 145

Les recettes devraient être de l'ordre de 35 000 euros par an, montant prévu au budget 2022 et proposé pour le budget 2023. La consommation taxée est à peu près constante, avec une tendance longue à une baisse légère. Mais l'exploitant de l'eau potable, SUEZ EAU, nous reverse les sommes en fonction des encaissements. Or lorsque les factures sont établies en fin d'année, les encaissements sont décalés sur l'année suivante.

Nous n'avons généralement pas les informations en temps utiles pour rattacher les recettes au bon exercice et la commune doit vivre avec ces recettes en dents de scie. Faut-il pour autant se battre aujourd'hui pour avoir plus de régularité alors qu'à priori la Roannaise de l'eau souhaite mettre fin au contrat de SUEZ EAU en 2025 et pourrait reprendre la compétence assainissement en 2026 dès son transfert obligatoire à la COPLER.

Les dépenses de fonctionnement du réseau sont assez régulières : eau, électricité, imputation du temps de Patrick Pion pour ses interventions hebdomadaires.

Nous avons prévu 6 000 euros de travaux de maintenance/entretien à la station et 6 000 euros sur le réseau.

Nous n'avons pas eu à intervenir sur le réseau. En revanche nous avons dû procéder à différents travaux sur la station :

- Installation d'un parafoudre, et modification de l'armoire électrique pour avoir un système d'alerte plus efficace et moins coûteux que le précédent pour 2 900 euros
- Changement d'une pompe défaillante pour 3 200 euros
- Maintenance électrique pour 2 800 euros.

Le total de la maintenance sur la station s'est donc élevé à 9 153 euros, montant absorbé par les sommes prévues pour l'entretien de la station et l'entretien du réseau.

L'excédent de fonctionnement constaté sur l'exercice 2022 est de 25 481 euros s'ajoutant au report existant de 65 532, soit un excédent cumulé de 91 013,31 euros.

En 2022, la section d'investissements enregistre essentiellement le jeu des amortissements et le remboursement d'emprunt pour 840 euros. Le solde de la dette est de 920 euros.

La section d'investissement a un excédent de 62 051,91 euros, y compris report antérieur.

La trésorerie du budget assainissement est positive de 152 000 euros, et reflète les excédents cumulés du fonctionnement et de l'investissement.

### **VOTE SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF ET LE COMPTE DE GESTION**

Après cette présentation, Jean-Jacques BABE président la séance demande à Jean-François NEYRAND de sortir, puis il organise la discussion. Les membres du Conseil regrettent que les investissements prévus, travaux en entrée de station et mise en séparatif des réseaux sous le chemin de la Crenille, n'aient pas pu être faits en 2022 et expriment la volonté qu'ils soient lancés en 2023.

Après délibération, sur question de Jean-Jacques BABE, le conseil adopte par 13 voix sur 13 la décision suivante :

- a) **Le conseil après avoir constaté que le compte de gestion et le compte administratif sont le reflet parfait l'un de l'autre, approuve à l'unanimité le compte de gestion.**
- b) **Le Conseil approuve aussi le compte administratif 2022 qui se solde par un total de recettes de 203 542,39 euros, un total de dépenses de 50 477,17 euros formant un excédent global de 153 065,22 euros se décomposant en un excédent de fonctionnement de 91 013,31 euros et un excédent d'investissements de 62 051,91 euros.**

## **6 – AFFECTATION DES RESULTATS 2022**

### **BUDGET PRINCIPAL**

Après avoir été rappelé en séance, Jean-François NEYRAND rappelle qu'au minimum le conseil est tenu d'affecter à la section d'investissement le montant nécessaire à couvrir le déficit d'investissement constaté, reste à réaliser inclus. Le déficit d'investissement 2022 constaté est de 2 270,39 euros, montant minimum à affecter. Compte tenu du programme d'investissements envisagé en 2023, il suggère d'affecter 60 000 euros à la section d'investissements :

<b>Excédent de fonctionnement 2022</b>	<b>Solde section investissement 2022 yc reste à réaliser</b>	<b>Minimum à affecter</b>	<b>Affectation proposée</b>	<b>Solde reporté en excédent</b>
<b>117 352,25 €</b>	<b>-2 270,39€</b>	<b>2 270,39€</b>	<b>60 000€</b>	<b>57 353,25€</b>

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil approuve l'affectation du résultat à la section d'investissement à hauteur de 60 000 euros et le report en fonctionnement de 57 353,25 euros.

### **BUDGET ASSAINISSEMENT**

Jean-François NEYRAND rappelle que la section d'investissement du budget d'investissement est en excédent, qu'il n'existe pas de reste à réaliser et qu'il n'y a donc aucune obligation à affecter le résultat à la section d'investissement. Il précise que si les projets d'investissements avancent suffisamment en 2023, il sera toujours possible de prendre la décision de virer une partie du report de la section de fonctionnement à l'investissement.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil décide de reporter en fonctionnement (C/002) la totalité de l'excédent constaté en fin 2022 soit **91 013,31 euros**.

## **7 – EXAMEN DU PROJET DU BUDGET GENERAL POUR 2023 (FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT)**

Jean-François NEYRAND présente le budget 2023 :

### **FONCTIONNEMENT 2023**

#### Recettes

En recettes, maintien des taux d'imposition, et donc maintien de l'enveloppe des recettes fiscales. Le montant du reversement de la taxe départementale sur les mutations est prévu en légère baisse sur 2022 par prudence, car il est très difficile d'avoir une estimation du montant.

L'estimation de la dotation globale de fonctionnement est faite en maintenant une tendance à l'érosion du montant versé par l'Etat.

Les attributions de compensation versées par la COPLER seront en baisse compte tenu de la décision prise de facturer aux communes l'instruction des dossiers d'urbanisme (environ 3 500 euros par an pour Fourneaux) et de la mise en place d'un service d'appui aux secrétariats de mairie (environ 1 800 euros pour Fourneaux en 2023).

Les recettes de fonctionnement seraient de 458 700 euros environ contre 423 300 euros budgétés en 2022 et 513 800 réalisés.

### Dépenses

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 27 000 euros de budget à budget ou de 20 000 euros entre le réalisé 2022 et le budget 2023.

Les principales variations sont sur l'énergie (+ 5 000 euros par rapport au réalisé 2022) mais nous n'avons aucune information claire sur les variations de prix sur le contrat groupé du SIEL, les dépenses alimentaires (+ 4 000 euros par rapport au réalisé 2022), les frais de personnel (+ 15 000 euros par rapport au réalisé), en prenant en compte que les variations 2023 sont difficiles à évaluer en raison des modifications en cours, les subventions à l'AFR (+ 3 500 euros par rapport au budget 2022 mais - 2 400 euros par rapport au réalisé 2022).

L'excédent de fonctionnement avant report serait de 5 966 euros.

### **INVESTISSEMENT 2023**

Le Conseil a retenu un programme lourd en investissements avec un total de dépenses de 211 700 euros dont 47 575 euros de remboursement d'emprunt.

Les dépenses sont :

- La voirie pour près de 85 000 euros ; chemin des Horts, point à temps sur divers chemins dégradés, refuges camions sur Route Royale
- Le nouveau quartier de la Crenille avec le règlement de l'étude ZEPPELIN (26 837 euros) et l'orientation soit sur un transfert à un aménageur soit sur le dépôt d'un permis d'aménager par la commune
- La réalisation d'une aire de jeux pour les enfants (27 000 euros)
- L'achèvement de l'aménagement du local technique (20 500 euros)
- Des investissements informatiques pour l'école pour 2 900 euros

Pour financer ces investissements, il a été proposé d'affecter 60 000 euros sur les 117 352 euros d'excédents de fonctionnement cumulés. La vente de l'ancienne boulangerie décidée par le conseil devrait rapporter 10 000 euros. La subvention attribuée sur le local technique apporterait 7 000 euros.

Pour réaliser l'équilibre, il serait nécessaire de recourir à un emprunt pour 33 000 euros. Toutefois, il sera possible d'utiliser si elles sont octroyées les subventions demandées sur l'aire de jeu des enfants (Département et Région) et celles demandées sur la voirie. Les investissements pourront être ajustés en fonction des aides reçues. Par ailleurs, avant de recourir à un emprunt, il sera possible d'affecter un montant complémentaire de l'excédent de fonctionnement cumulé. Le budget marque donc l'intention de faire un effort important notamment sur la voirie, mais cet effort ne pourra être réalisé que si la commune obtient les aides qu'elle a sollicitées.

## **8 – EXAMEN DU PROJET DU BUDGET ASSAINISSEMENT POUR 2023 (FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT)**

Jean-François NEYRAND présente le projet de budget 2023 :

Les recettes de fonctionnement sont prévues au niveau moyen des recettes sur la consommation d'eau soit 35 000 euros. Il n'est pas prévu de recettes au titre de la participation financière au financement de l'assainissement collectif car pour le moment aucun raccordement n'est envisagé en 2023.

Les dépenses d'entretien sont un peu augmentées par rapport à ce qui était prévu en 2022, à 7 000 euros tant pour la station que pour les réseaux. Les autres postes de dépense sont évalués à un montant sensiblement égal à celui du budget 2022.

Si toutes ces dépenses sont réalisées, le fonctionnement dégagerait un déficit de 4 034 euros qui viendrait diminuer légèrement l'excédent reporté.

En investissement, il est prévu 10 000 euros au titre des éventuelles extensions de réseau, et 152 000 euros pour les travaux faits en application de l'étude diagnostic : réalisation d'un dessableur en entrée de station, mise en séparatif des réseaux sous le chemin de la Crenille. Avant de lancer ces travaux, le conseil sera consulté tant sur le principe de leur réalisation dans le contexte des évolutions envisagées que sur les modalités de réalisations.

## **9 – VOTE DES TAUX**

Jean-François NEYRAND informe qu'à ce jour, l'état des bases imposables établi par l'administration des finances publiques pour 2023 n'est pas encore parvenu à la commune.

Il est donc proposé au conseil de voter les taux sur un état dérivé des derniers documents reçus. Les bases doivent augmenter de 7% par décision de l'Etat.

Il est proposé au Conseil de maintenir les taux au niveau des années précédentes:

Recettes fiscales estimées	Bases 2023 estimées	Taux actuel	<b>Taux proposé</b>	Recette attendue 2023
Foncier bâti	586 150	31,03	<b>31,03</b>	181 883
Foncier non bâti	68 018	39,12	<b>39,12</b>	26 608
Correction sur compensation suppression TH				30 700

Après délibération, à l'unanimité, le conseil décide de fixer les taux d'imposition 2023 au même niveau que ceux de 2022 soit **31,03% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 39,12% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.**



## **10 – VOTE SUR L'APPROBATION DU PROJET DE BUDGET GENERAL 2023**

Après la présentation du budget et le vote des taux 2023, Jean-François NEYRAND met au vote le budget général :

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil adopte la décision suivante :

**Le conseil, après examen du budget, après vote des taux, adopte le budget 2023 tel qu'il est présenté à savoir :**

- **Dépenses et recettes de fonctionnement pour 516 088 euros**
- **Virement à la section d'investissement 63 318 euros**
- **Dépenses et recettes d'investissements pour 211 712 euros**

## **11 – VOTE SUR L'APPROBATION DU PROJET DE BUDGET ASSAINISSEMENT POUR 2023**

Puis Jean-François NEYRAND met au vote le budget assainissement 2023.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil adopte la décision suivante :

**Le Conseil, connaissance prise du projet de budget pour 2023, l'approuve tel qu'il est présenté avec un montant de dépenses et de recettes de fonctionnement de 136 379 euros, y compris dans les recettes un report de 91 013,31 euros et un montant de dépenses et de recettes d'investissement de 172 520 euros, en ce compris le virement à la section d'investissement pour 86 879 euros et le report du résultat excédentaire de 62 051,91.**

## **12 – CREATION D'UN TERRAIN DE FOOT SYNTHETIQUE A SAINT-JUST-LA PENDUE**

Jean-François NEYRAND rappelle que l'association GOAL FOOT a fédéré autour d'elle une partie des clubs de foot du territoire de la COPLER dans sa partie sud est. On trouve notamment dans GOAL FOOT des enfants de Saint Priest la Roche, Vendranges, Neulise, St Just la Pendue, Chirassimont, Machézal, Fourneaux, Lay, St Symphorien de Lay, Neaux et hors COPLER, St Marcel de Félines, Pinay, St Jodard. St Just la Pendue est la commune qui fournit les effectifs les plus importants. Fourneaux a 14 licenciés inscrits à GOAL FOOT.

La plupart des matchs et entraînements ont lieu à St Just soit sur le terrain en herbe route de Neulise, soit sur le terrain en stabilisé vers la salle. Depuis plusieurs années, GOAL FOOT souhaite que les collectivités puissent construire un terrain avec un sol synthétique qui permettrait les entraînements en période humide et le déroulement de certains matchs. Cet équipement est également nécessaire pour attirer ou conserver dans GOAL FOOT des jeunes à bon potentiel aptes à aider les équipes de GOAL FOOT à progresser en niveau.

L'animation de GOAL FOOT est faite pour apporter à travers la formation sportive une formation humaine au respect des autres, à l'acceptation de la diversité, à l'intégration. Par ce travail GOAL FOOT apporte une aide efficace aux collectivités du territoire.

Une réflexion a été lancée par le maire de ST Just pour vérifier la faisabilité d'un projet de terrain synthétique. Différentes options ont été envisagées. En accord avec une partie des maires des communes envoyant des jeunes chez GOAL FOOT, il a été décidé de privilégier l'option d'une réalisation à côté du stade en herbe route de Neulise : cette option donne une meilleure visibilité au projet et elle permet d'utiliser les vestiaires et parking existant.

Le projet est évalué en TTC entre 1,3 et 1,5 millions d'euros avant subventions. Le projet serait porté par la commune de Saint Just avec le concours des autres communes concernées, dont Fourneaux. La COPLER ne participerait pas au projet car il paraît difficile de lui transférer cette compétence sans remettre en cause tout l'équilibre existant autour des installations sportives, salles de basket, terrains de foot, terrains de boules, terrains de tennis...

La commune de St Just la Pendue va déposer dès le 3 mars 2023 une demande de subvention FEDER sur la base de l'étude faite par le bureau qu'elle a mandaté. L'idée est d'obtenir entre 70 et 80 % de subventions compte tenu des lignes aujourd'hui disponibles sur ce type d'investissements.

Le solde soit de 20 à 30% du projet serait partagé entre les communes parties au projet. Le partage pourrait être fait sur une répartition à 50% sur le nombre d'habitants et à 50% sur le nombre de licenciés. Sur cette hypothèse la participation de Fourneaux pourrait se situer entre 13 000 et 16 000 euros.

Aucune décision définitive n'est demandée à ce niveau d'avancement du projet ; mais avant d'aller plus loin dans les discussions avec St Just la Pendue et avec les autres communes, il est important que le Conseil puisse se prononcer sur le principe d'un travail en commun et d'un investissement commun en faveur notamment des jeunes du territoire.

En cours de présentation, Jean-François CHETAIL intervient pour confirmer le besoin de GOAL FOOT.

A l'issue de la présentation, un tour de table est réalisé pour connaître la position de chacun sur ce projet. Il est signalé que Saint Symphorien développe un demi terrain en synthétique, sans concertation avec les communes voisines. Tous se montrent favorables au projet et à la participation de la commune de Fourneaux

Après cette présentation et discussion, sur demande de Jean François NEYRAND, le Conseil émet à l'unanimité un avis favorable de principe pour la participation de la commune de Fourneaux à la création d'un stade de foot en synthétique à Saint-Just-la-Pendue aux conditions indiquées.

## **13 – QUESTIONS DIVERSES**

### **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS**

Elle a été fixée au **jeudi 23 mars après-midi à 15H** à la Mairie. La commission communale des impôts directs émet un avis sur les classements des habitations par rapport à des habitations définies comme références, et elle informe l'administration des évolutions des bâtiments dont elle peut avoir connaissance.

## ACTION JEUNESSE DE LA COPLER

Depuis juin 2021, le service jeunesse de la CoPLER adhère au projet de recherche-action intitulé « L'accompagnement des jeunes en milieu rural », porté par l'ADMJC de la Loire. Ce projet de recherche a été déployé par un « doctorant » en poste à l'ADMJC sur les secteurs du Rhins et du Bord de Loire. Les résultats sont intéressants et la COPLER et l'ADMJC ont décidé d'étendre le travail à ce qu'ils appellent la « zone montagne », St Just, Chirassimont, Machézal. Sur demande de la commune, Fourneaux a été joint à cette démarche, en raison de l'homogénéité des populations de Fourneaux, Machézal, Chirassimont et des échanges déjà existant.

Le lancement de la démarche se fera le 19 avril à Machézal. Fourneaux sera représentée par Jean-François NEYRAND et Jean-François CHETAIL.

## CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Une réunion pour l'étude de la visite de l'assemblée nationale ou du Sénat par les enfants du conseil municipal en 2024 est prévue le **jeudi 30 mars à la Copler**. Jean François Neyrand y participera.

## AXE 4-CTG

Dans l'axe 4 de la Convention Territoriale Globale approuvée par le Conseil Municipal du 3 février dernier, il est prévu un travail sur le thème "Soutenir les acteurs associatifs de la vie locale pour maintenir et développer une offre de qualité".

Un groupe de bénévoles s'est constitué pour développer ce thème et l'appliquer au territoire et il est demandé à chaque commune de désigner un contact.

## INFORMATION CONCOURS DE MEUTES ORGANISE PAR LA SOCIETE DE CHASSE DE FOURNEAUX

Jean-François Neyrand indique que la société de chasse organise un concours de meutes samedi et dimanche. Ce concours est l'occasion d'évaluer des meutes dans leur capacité à suivre une piste sans se disperser. Le concours ne se termine par aucune mise à mort.

Des mails d'opposition à la manifestation vraisemblablement concertés ont été reçus notamment par la commune.

Pour éviter tout problème dans le déroulement de ce concours, la gendarmerie a été informée des réactions reçues et se tiendra prête à intervenir si cela était nécessaire.

## POINT SITUATION DU PERSONNEL

**Voirie** : Le contrat de Thomas ESCOBAR s'est terminé le 28 février.

Patrick PION a repris le travail le 1<sup>er</sup> mars en mi-temps thérapeutique avec des restrictions d'activité.

**Enfance** : L'arrêt de Charlène GRANGE a été prolongé jusqu'à mi-mars. Melisa, absente quelques jours pour la grippe a repris son travail. Après avoir remplacé Mélisa, Amandine Denot a été recrutée par l'AFR pour remplacer Stéphanie pendant son absence.

### INFORMATION REUNION DE SECTEUR DU SIEL A MACHEZAL

Une réunion de secteur du SIEL est prévue à **Machézal le mercredi 15 mars**.  
Christian VILLAIN et/ou Jean-François CHETAIL ont prévu d'y assister.  
L'éclairage de la place de la Groasse est évoqué. Il faudrait relancer le SIEL pour actualiser le coût de l'installation.

### LOCATION SALLE AN 9

Marise Girard indique que deux demandes d'utilisation de la salle ont été faites pour le premier samedi de juillet, l'une par une famille l'autre pour l'école Notre Dame de la Voisinée. La priorité donnée à l'école dont la fête annuelle est inscrite au calendrier commun des manifestations a provoqué un léger échauffement. Carole de la SALLE et Samuel PIOT indiquent qu'il n'est pas du tout certain que l'école ait réellement besoin de la salle, qu'une réunion d'organisation est prévue dans la semaine prochaine et que pour le moment il n'y a pas lieu de s'alarmer.

La séance est levée à 23H50